



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE JORAT-MENTHUE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2014
(Peney-le-Jorat, Grande salle)

Le Président, Frédy-Daniel Grossen, salue l'assemblée et ouvre la séance à 20h00.

Monsieur Grossen prie l'assemblée de se lever et de respecter un instant de silence en la mémoire de Jean-Pierre Viret, du mari de Françoise Gavillet ainsi que du père de Bernard et Walter Krieg décédés il y a peu.

00. Ouverture de la séance

La secrétaire procède à l'appel. 44 conseillers sont présents, 5 sont excusés et un est absent.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

01. Procès-verbal de la séance du 16 juin 2014

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

02. Assermentation de Sandro Figini

Suite au décès de Jean-Pierre Viret, Monsieur Figini, premier suppléant de Villars-Tiercelin rejoint le conseil communal dès ce soir. Il est assermenté par Monsieur le président.

03. Communications du président

Frédy-Daniel Grossen n'a pas de communication.

04. Communications de la Municipalité

Monsieur le syndic informe les membres du conseil que l'employé communal a été contraint de changer de véhicule, le sien ayant rendu l'âme.

Lyvia Schertenleib présente quelques informations concernant le dossier de candidature du parc périurbain. Madame Schertenleib informe les membres qu'une « raisinée » sera organisée par l'association Probation les 10 et 11 octobre afin soutenir le sentier Handicap et Nature. Elle ajoute que la brisolée aura lieu le samedi 25 octobre à la grande salle de Villars-Tiercelin.

05. Préavis No 48-2014 Arrêté d'imposition

Monsieur le syndic souhaite rappeler que la Municipalité propose de voter ce préavis pour deux ans, soit 2015 et 2016.

Le rapport de la commission des finances est lu.

Monsieur Grossen passe en revue les divers articles.

La discussion n'étant pas demandée, Monsieur le président met le préavis au vote.

Les conclusions du préavis No 48-2014, maintenant à 72% le taux de l'impôt communal ainsi que les autres éléments de l'arrêté sont acceptées à l'unanimité.

06. Préavis No 49-2014 Crédit d'étude pour une déchetterie

Les rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances sont lus.

Monsieur le président ouvre la discussion.

Françoise Gavillet demande si la Municipalité a eu le temps de réfléchir au fait de maintenir cette déchetterie au milieu d'un terrain agricole exploitable maintenant que la Commune est propriétaire de tout le terrain autour de l'émetteur de Sottens. Monsieur Racine lui répond qu'il y avait la possibilité d'implanter cette déchetterie sur cette fameuse parcelle 69. Cependant, dans la convention d'achat de l'émetteur, CHF 30.- par mètre carré doivent être versés à Swisscom si le terrain venait à être affecté autre que de la zone agricole. Dans le cas de cette déchetterie, le montant qu'il faudrait verser à Swisscom s'élèverait à CHF 130'000.-. De plus, il faut également compter au minimum CHF 100'000.- pour remettre en état le terrain de la déchetterie actuelle de Sottens. Ajoutons que le sol de l'actuel déchetterie n'est pas cultivable alors que la parcelle de l'émetteur l'est et louée par des agriculteurs. Par conséquent et après réflexion, l'option d'étudier la possibilité d'utiliser la déchetterie de Sottens est retenue.

Stéphanie Grimm demande s'il serait possible d'avoir un plan pour situer où cela se trouve. Monsieur Racine lui répond que rien n'a été prévu ce soir puisque rien n'est encore décidé à ce jour. Il rappelle que l'objet de ce soir est de voter pour un crédit d'étude.

À la question de la commission des finances, à savoir pourquoi le bureau d'étude Nicod a-t-il été mandaté seul, Monsieur Racine informe les membres du conseil que la Municipalité a souhaité faire appel au géomètre officiel qui connaît bien les lieux et la question.

La discussion n'étant plus demandée, Monsieur Grossen met le préavis au vote.

Les conclusions du préavis No 49-2014, accordant un crédit d'étude de Frs 50'000.- sont acceptées à l'unanimité moins quatre abstentions.

07. Préavis No 50-2014 Réfection du chemin des Esserts – Villars-Tiercelin (demande de crédit)

Line Gavillet informe les membres que, comme souhaité par la commission des finances, elle a demandé un devis supplémentaire auprès d'une entreprise spécialisée dans les routes. Sur le montant total, la différence entre les deux devis est de 1% ce qui représente un montant de CHF 400.- environ. La Municipalité a donc conservé le premier devis.

Les rapports des commissions ad hoc et des finances sont lus.

Monsieur le président ouvre la discussion.

Etant donné que ce chemin dessert essentiellement le bâtiment forestier ainsi que le sentier Handicap

et Nature, Stéphanie Grimm demande si le groupement forestier de Jorat-Menthue va devoir participer à la réfection du chemin sachant que ce sont principalement les camions qui viennent chercher du bois qui vont l'utiliser ou est-ce que ce sera le Canton qui prendra ceci à charge puisque que cette réfection a pour but le développement de ce chemin pour les handicapés. Line Gavillet lui répond qu'elle ne s'est pas penchée sur la question mais ajoute que ce chemin a tout de même un intérêt pour la Commune puisqu'il y a le réservoir. Monsieur le syndic ajoute que le groupement forestier ne s'occupe pas des réparations lourdes de chemins, ceci est de ce fait à la charge de la Commune. Madame Grimm propose donc d'aller plus loin et de goudronner l'autre bout de chemin qui est bien plus abîmé que celui dont il est question dans ce préavis. Monsieur Keller lui indique que le sentier handicap n'est pas terminé et que c'est la raison pour laquelle il n'est, pour l'instant, pas encore 100% accessible.

Nicolas Chappuis demande comment sera réfectionné ce chemin (tapis, gravillons, etc). Line Gavillet lui répond qu'il sera question d'un revêtement bitumeux. Elle ajoute que le début du chemin, depuis la route des paysans en direction de la maison forestière, est vraiment très abîmé. La structure même du chemin étant attaquée, des travaux plus importants auront lieu sur ce tronçon et un tapis sera posé jusqu'à la maison forestière. À la question de Nicolas Chappuis, à savoir si le chemin est interdit aux voitures, Madame Gavillet confirme qu'il n'est autorisé que pour le service forestier ainsi que pour le tracteur communal qui vient le déneiger en hiver.

Etienne Stadler demande pourquoi il est nécessaire de faire cette réfection puisque ce chemin a déjà été refait il y a quelques années. Monsieur Keller lui répond qu'il n'a pas l'historique de la réfection de ce chemin mais que depuis 9 ans qu'il est là, ce chemin n'a jamais été refait. Il ajoute que ces travaux participent également à l'image de marque de la Commune. En effet, beaucoup de gens passent par ici, que ce soit pour le sentier Handicap et Nature, l'arboretum ou encore pour de simples balades. Il pense donc qu'il est plus judicieux de refaire une fois pour toute ce chemin plutôt que de le rafistoler petits bouts par petits bouts.

François Cornu demande si Swissom a été averti de ces éventuels travaux puisque les lignes téléphoniques de Villars-Tiercelin passent sous ce chemin. Madame Gavillet lui répond par l'affirmative.

La discussion n'étant plus demandée, Monsieur Grossen met le préavis au vote.

Les conclusions du préavis No 49-2014, accordant un crédit de Frs 57'000.- sont acceptées à l'unanimité moins six avis contraires et dix abstentions.

08. Communications (2^{ème} partie)

Line Gavillet donne des nouvelles de l'école et parle de la rentrée exceptionnelle à Bercher.

Pascal Etienne trouve que cette réorganisation n'est pas encore à 100% au point. En effet, il donne l'exemple de ses enfants qui partent à 7h00 du matin et rentrent à 17h00. De plus, il ne comprend pas pourquoi il y a deux heures de pause à midi alors que c'est censé être un horaire continu. Line Gavillet lui répond que la Municipalité est consciente de ces problèmes et que le cas des élèves de Peney-le-Jorat et de Villars-Mendraz est étudié afin de pouvoir leur faire prendre le bus 20 minutes plus tard.

Madame Gavillet informe les membres du conseil communal qu'une mesure de ralentissement à Villars-Mendraz a été installée. Ces chicanes resteront en place au maximum six mois suite de quoi une réévaluation de la vitesse sera effectuée et comparée aux données relevées avant cette mesure de ralentissement. S'il y a eu une amélioration du comportement des automobilistes, des bacs à fleurs seront alors définitivement installés.

Claude Racine informe les membres que suite à la réfection du collège de Villars-Mendraz, deux appartements sur les quatre sont déjà réservés. Il ajoute que le timing est tenu et que les travaux se déroulent bien.

Monsieur Keller souhaite apporter une précision concernant un article dans le 24Heures. Il est question, notamment pour les Jeux Olympiques de la jeunesse de 2020, de refaire une patinoire à Malley ainsi que de construire une piscine olympique. Lausanne, Prilly et Renens devraient financer ce projet. Cependant, celui-ci engendre d'énormes charges d'exploitations qui seront prises en charge par ces trois communes pour moitié. L'autre moitié sera assumée par Lausanne-Région dont Jorat-Menthue fait

partie. Après calculs, le montant que la Commune devrait prendre en charge s'élève à CHF 16'000.-. Dans les journaux il a été écrit que Jorat-Menthue a dit non à ce projet. Monsieur le syndic souhaite préciser que la Municipalité n'est de loin pas opposée au projet mais au montant dont la Commune devrait assumer la charge.

Patrick Keller souhaite encore remercier tous les membres de Jorat-Menthue qui s'investissent pour l'ASIRE.

09. Divers et propositions individuelles

À propos des places numérotées sur la place de l'ancien collègue à Sottens, Gil Guttman demande si ces places sont privées ou publiques car les numéros pourraient laisser penser qu'elles sont privées mais un panneau indique qu'il est autorisé de s'y parquer dès 17h00. Line Gavillet lui répond que ces places sont privées et que le panneau sera rapidement retiré.

Jean-François Jaton souhaiterait qu'à l'avenir, lors de préavis tel que celui de ce jour à propos du crédit d'étude pour une déchetterie, un plan soit présenté. Georges Guinchard rejoint Monsieur Jaton. La Municipalité prend note.

Stéphanie Grimm constate qu'il y a uniquement un passage piéton à Villars-Tiercelin. De plus, cet unique passage piéton a quasiment disparu. Elle souhaite donc savoir quand est-ce que les lignes de ce passage seront repeintes. De plus, à l'angle de la rue des Fontaines, il y a actuellement une petite école. En face, il y a une maman de jour et dans ce même quartier, il y a également une famille avec des enfants. Elle note que ces gens ne sont desservis par aucun passage piéton, ni trottoirs. Il y a des années que la Municipalité promet que ce quartier sera réétudié mais force est de constater que rien n'a encore été envisagé. De plus, elle donne l'exemple de la poubelle à sacs à chiens qui se trouve dans le talus de l'autre côté de cette route. Elle défie n'importe quel propriétaire de chien de traverser cette route dangereuse pour aller chercher un sac pour ramasser les crottes de son chien. Elle propose donc de déplacer cette poubelle ou alors de mettre un trottoir et un passage piéton mais la version actuelle n'a aucun sens. Tout ceci pour dire qu'avec l'école qui s'est ouverte et ce quartier qui s'est développé, il serait vivement utile de repenser rapidement la sécurité de ce quartier. Line Gavillet lui répond qu'elle a pris bonne note. Cédric Frei appuie les dires de Madame Grimm. Il demande ce qu'il en est du projet de refaire le carrefour à cet endroit. Monsieur Keller leur répond qu'ils ont totalement raison et que c'est un projet qu'il avait déjà en tête avant la fusion. Cependant, il informe les membres que ce n'est pas quelques chose de simple à réaliser, notamment à cause des lignes de la Romande Energie qui passent à cet endroit. Il faut donc bien réfléchir afin de créer quelque chose de cohérent et viable.

Laurence Pralong demande ce qu'il en est du plan de quartier qui doit se développer à Villars-Tiercelin. Patrick Keller lui répond que le souci vient encore une fois du SDT. En effet, pour réaliser ce plan de quartier, il faudrait trouver 9'000m² à dézoner ailleurs selon la LAT. Cette opération n'étant pas évidente, la Municipalité négocie avec le SDT pour se faire entendre sur un projet qui avait été validé par ce même service il y a quelques années.

Jolanda Engeli est d'avis que la zone 30km/h de Sottens n'est largement pas respectée. La Municipalité va demander un contrôle de cette zone à la gendarmerie.

Jacques Planchamp souhaite savoir si quelque chose est prévu pour limiter la vitesse à Villars-Mendraz. Line Gavillet lui répond que le radar pédagogique de la Commune sera installé à cet endroit.

Etienne Stadler demande si le périmètre du parc périurbain est défini. Lyvia Schertenleib répond par la négative et ajoute que ce qu'elle a montré tout à l'heure est uniquement le périmètre de réflexion. Monsieur Stadler demande également si les propriétaires privés vont être contactés dans la démarche. Madame Gavillet lui répond qu'il a effectivement été prévu de contacter les propriétaires privés qui se situent sur le périmètre de réflexion. Cependant, il est vrai qu'ils ne l'ont pas encore été mais elle assure que si des privés venaient à être directement concernés par le périmètre définitif, ils seront contactés.

Toujours concernant le parc périurbain, Laurence Pralong demande si le périmètre de la zone tampon (200 hectares accessibles aux piétons) a été défini. Lyvia Schertenleib informe que le périmètre général n'ayant pas été défini, la zone tampon ne l'a pas été non plus puisqu'elle est liée à la zone centrale.

Reynald Viret remercie Madame Schaer qui donne toujours d'excellents reflets des conseils communaux. Il la remercie également de n'avoir pas communiqué le prix de la transaction de l'émetteur de Sottens, comme il l'avait été demandé par Monsieur le syndic et contrairement à ce qu'a fait un autre journaliste. Concernant cette fuite, Monsieur le syndic informe les membres du conseil que c'est finalement Swisscom qui a communiqué le montant au journaliste.

De plus, Monsieur Viret demande si les locaux ont déjà commencé à être vidés par Swisscom. Monsieur Keller répond que oui, Swisscom est en train de gentiment vider les locaux

Le président lève la séance à 21h30.

Le Président

La secrétaire

Frédy-Daniel Grossen

Tiffany Berney